

par l'Association canadienne des musées, et enfin de deux membres nommés de la même façon mais issus du Comité national canadien pour le Conseil international des musées.

En outre, un secrétariat de la Commission consultative sur la politique nationale des musées a été établi au sein des Musées nationaux du Canada pour aider la Commission consultative et le conseil d'administration à exécuter les huit premiers programmes. Les Musées nationaux exploitent également le Muséebus, caravane itinérante qui amène des expositions dans les localités éloignées, et administre l'Inventaire national, qui comprend des données informatisées sur les collections de tous les musées au Canada. L'Institut canadien de conservation est chargé du programme de conservation et de restauration.

Les débuts des Musées nationaux sont décrits aux pages 442-444 de l'*Annuaire du Canada 1972*. On trouvera ci-après un exposé sur les activités récentes des musées.

La Galerie nationale du Canada. Les origines de la Galerie nationale du Canada remontent à la fondation de l'Académie royale des Arts du Canada en 1880. Le marquis de Lorne, alors gouverneur général, qui avait joué un rôle actif dans la fondation de l'Académie, lui assigna entre autres tâches celle d'établir une Galerie nationale là où siégeait le gouvernement. Jusqu'en 1907, la Galerie nationale releva directement d'un ministre de la Couronne, mais cette année-là se rendant au désir du public, le gouvernement établit un Conseil consultatif des beaux-arts composé de trois personnes de l'extérieur du gouvernement et chargé d'administrer les fonds octroyés à la Galerie nationale. Le premier conservateur en titre fut nommé trois ans plus tard.

En 1913, une loi du Parlement faisait de la Galerie nationale un corps constitué et la plaçait sous la direction d'un conseil d'administration nommé par le gouverneur général en conseil; ses fonctions étaient d'encourager l'intérêt du public pour les arts et de favoriser l'épanouissement des arts au Canada. Sous cette direction, la Galerie a augmenté ses collections et a acquis une renommée internationale dans le domaine artistique. Aujourd'hui, un conseil d'administration comptable au secrétaire d'État gère tous les Musées nationaux du Canada, y compris la Galerie nationale, en vertu de la Loi sur les Musées nationaux (S.R.C. 1970, chap. N-12).

Les collections de la Galerie ont un caractère international et le peuple canadien peut y découvrir les sources de sa propre tradition. La collection d'art canadien, la plus vaste et la plus importante qui existe, est sans cesse enrichie. Plus de 60% des nouvelles acquisitions depuis 1966 sont canadiennes. Les proportions actuelles d'œuvres canadiennes dans les collections permanentes sont les suivantes: peinture 79%, sculpture 66%, estampes 17%, dessins 61%, et toutes les autres acquisitions 74%. Les collections comptent actuellement plus de 12,200 œuvres d'art. Elles comprennent de nombreuses œuvres de grands maîtres, dont 12 provenant de la célèbre collection de Liechtenstein. La collection Massey a été présentée à la Galerie entre 1946 et 1950 par la Fondation Massey. Le legs Vincent Massey qui groupe 100 œuvres, a été reçu en 1968. Parmi les autres donations et legs importants d'œuvres d'art canadiennes et européennes, on peut citer la collection Douglas Duncan (1970) et les dessins de la collection Bronfman (1973). Il existe en outre une collection grandissante d'œuvres contemporaines, des estampes et des dessins ainsi que des œuvres de réception à l'Académie royale canadienne. Le public a également accès à une bibliothèque de référence qui contient plus de 42,000 volumes et revues sur l'histoire de l'art et autres sujets connexes.

En 1972, le Laboratoire national de recherche en conservation de la Galerie a été remanié. Il avait été créé en 1964 pour fournir des renseignements techniques sur les œuvres d'art provenant de collections publiques et privées au Canada et pour s'occuper de la conservation des collections nationales. En outre, des spécialistes ont fait des recherches concernant l'influence du milieu sur les œuvres d'art et la durabilité des matières employées par les artistes. Ce dernier rôle a été attribué au nouvel Institut canadien de conservation, qui doit en outre effectuer des recherches sur les méthodes de préservation, de restauration et de transport des objets d'art de tous genres, former des spécialistes dans ces domaines et fournir des services de consultation aux musées. L'Institut fait toujours partie des Musées nationaux du Canada. La Galerie nationale continue de s'occuper de la conservation, fonction qui avait été établie bien avant la création du Laboratoire national de recherche en conservation. Cette division de la Galerie a été désignée sous le nom de Laboratoire de restauration et de conservation.

La Galerie organise à l'intention des visiteurs des expositions, des conférences, des projections de films et des visites accompagnées. Son personnel est chargé, dans l'intérêt de tous les Canadiens, de préparer des expositions itinérantes, des conférences et des publications, et de